

Le 26 juillet 2022

## **“Préservons nos urgences”**

### **Mise en place d’une régulation pour accéder la nuit aux urgences des hôpitaux et cliniques de Haute-Savoie**

**Pour préserver les urgences et garantir l’accueil des patients les plus sévères nécessitant une expertise hospitalière, les hôpitaux et les cliniques du département de la Haute-Savoie mettent en œuvre, de façon coordonnée, une régulation des accès aux services d’urgences de 20 heures à 8 heures toutes les nuits.**

**Sur ces créneaux horaires, il est demandé à la population de ne pas se présenter spontanément aux urgences mais de privilégier un appel au 15 avant tout déplacement.**

Les médecins régulateurs du Centre 15 pourront ainsi, après évaluation, proposer une orientation adaptée à l’état de santé des appelants :

- Conseils médicaux
- Orientation vers un médecin de garde ou organisation d’une visite à domicile
- En cas de nécessité, orientation vers le service d’urgence le plus adapté à l’état de santé de la personne ou organisation de l’intervention d’une équipe adaptée (ambulance, SMUR, etc.)

A noter que ces dispositions ne concernent pas les urgences gynéco-obstétricales et pédiatriques (pour tous les établissements concernés du Département).

En journée, en dehors de ces périodes, les personnes qui se rendraient aux urgences seront accueillies. Leur état de santé sera évalué par l’infirmière organisatrice de l’accueil des urgences. Si le patient ne relève pas de la nécessité d’une prise en charge hospitalière immédiate, après validation médicale, le service des urgences le réorientera vers une réponse médicale en ville correspondant à son état de santé.

**Mieux orientés, pour mieux soignés.**

**Durant cette période de forte tension, les établissements de santé, publics et privés, en lien avec les professionnels de ville, souhaitent également rappeler les bons réflexes pour préserver les urgences :**

A savoir la nécessité de s'adresser en premier lieu à son médecin traitant ou au centre 15 pour, lorsque cela est adapté, être pris en charge par la permanence de soins ambulatoires assurée dans les cabinets de ville ou par SOS médecins.

Un flyer récapitulatif de l'offre de soins non programmés sur le Département avec la liste et les numéros de téléphone des professionnels y participant a été créé et est joint à ce communiqué de presse.

**Nous demandons aussi la plus grande prudence lors de la pratique des activités sportives, en particulier concernant les activités sportives à risque (VTT de montagne, alpinisme...) :**

Afin que ces activités ne se traduisent pas par une venue à l'hôpital ou en clinique pour des motifs souvent graves avec de multiples traumatismes nécessitant des interventions chirurgicales et des séjours en soins critiques.

**Nous rappelons qu'il est également important en cette période de fortes chaleurs de bien s'hydrater et de se protéger du soleil, particulièrement pour les personnes âgées ou fragiles.**

**Enfin, nous rappelons la nécessaire solidarité intergénérationnelle et appelons à un sursaut de mobilisation familiale afin de permettre des sorties d'hospitalisation et des retours au domicile les plus précoces possibles qui sont essentiels pour préserver les capacités en lits d'hospitalisation, au bénéfice de chacun.**

**Etablissements publics et privés du département de Haute-Savoie disposant d'un service d'urgences :**

- Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE)
- Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)
- Hôpitaux du Léman (HDL)
- Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc (HPMB)
- Hôpital Privé Pays de Savoie (HPPS)
- Clinique Générale Annecy

**Contacts presse :**

- Fanny SAURON - [fsauron@ch-annecygenevois.fr](mailto:fsauron@ch-annecygenevois.fr) - 04 50 63 71 89
- Gwladys PERRILLAT - [gperrillat@ch-alpes-leman.fr](mailto:gperrillat@ch-alpes-leman.fr) - 04 50 82 33 30